

Ce texte est une version provisoire. La version définitive qui sera publiée sous www.fedlex.admin.ch fait foi.

Accord de prestations 2025-2026 entre la Confédération et la SSR sur les services journalistiques destinés à l'étranger

du ...

La Confédération suisse (Confédération),

en tant que mandant,

et

la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR),

Giacomettistrasse 1, 3006 Berne,

en tant que prestataire,

vu l'art. 28 de la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision (LRTV)¹,

vu l'art. 35 de l'ordonnance du 9 mars 2007 sur la radio et la télévision²,

vu l'art. 18, al. 4, de la concession SSR du 29 août 2018³,

vu la loi du 5 octobre 1990 sur les subventions (LSu)⁴,

vu la Charte de TV5 du 9 décembre 2021,

conviennent:

¹ RS **784.40**

² RS **784.401**

³ FF **2018** 5589

⁴ RS **616.1**

Introduction

Le présent accord de prestations définit, au sens de l'art. 28, al. 1, LRTV, l'étendue des services journalistiques destinés à l'étranger, les frais correspondants et les contributions financières de la Confédération ainsi que la reddition de comptes envers l'Office fédéral de la communication (OFCOM)

1 Buts

1.1 Généralités

La SSR fournit une offre journalistique pour l'étranger, qui contribue en particulier :

- a. à resserrer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger à la Suisse ;
- b. à promouvoir le rayonnement de la Suisse à l'étranger et à y favoriser la compréhension pour ses intérêts.

1.2 Étendue de l'offre

L'offre consiste en une collaboration avec les chaînes de télévision internationales TV5MONDE et 3sat, et en deux offres internationales sur Internet, l'une en italien (tvsvizzera.it) et l'autre multilingue (swissinfo.ch).

2 Exigences quant au contenu

Le contenu journalistique de swissinfo.ch et de tvsvizzera.it ainsi que les émissions de la SSR fournies à TV5MONDE et à 3sat sont soumis par analogie aux art. 4 à 6 LRTV ainsi qu'à l'art. 4 de la concession SSR. La SSR fournit ses prestations au moyen d'une proportion élevée de productions propres.

3 Collaboration avec TV5MONDE

3.1 Contenus

La SSR veille à ce que les programmes de TV5MONDE comprennent des émissions traitant de différents domaines, en particulier des nouvelles et des informations relatives à la Suisse ; elle contribue en outre à apporter à un public international un éclairage suisse sur les principaux événements et développements internationaux.

3.2 Qualité

La SSR fournit ces prestations par des contributions de qualité illustrant la diversité politique, sociale, culturelle, économique et scientifique de la Suisse.

3.3 Quantité

Sous réserve des décisions de TV5MONDE concernant la programmation et les droits d'auteurs, et compte tenu des moyens financiers réellement disponibles dans le cadre du présent accord, les contributions suisses tendent à couvrir, sur la période 2025-2026, une moyenne de 9 % du temps de diffusion de TV5MONDE. Les productions propres de TV5MONDE, l'autopromotion et la publicité ne sont pas comprises dans ce calcul. Si possible, les contributions suisses sont diffusées dans des cases de forte exposition.

3.4 Information

L'OFCOM et la SSR s'informent mutuellement, par des moyens appropriés et sans délai, avant et après les conférences ministérielles, les séances des organes ou les séances des groupes de travail de TV5MONDE.

La SSR assure en particulier un retour d'informations rapide après les séances du conseil d'administration pour permettre à l'OFCOM une bonne préparation des séances des hauts fonctionnaires.

Avant de prendre des décisions importantes ayant des conséquences financières, la Confédération s'entend avec la SSR pour chercher une solution de compensation financière lorsque la SSR ne peut pas financer le montant correspondant à partir de la redevance de radio-télévision.

3.5 Financement (contribution directe)

La SSR et la Confédération assument les engagements financiers définis par la Charte de TV5 et acceptés par la délégation suisse⁵ lors de l'adoption annuelle des budgets et plans de TV5MONDE. Elles participent à cet engagement financier à hauteur de 50 % chacune (cf. ch. 6.1).

3.6 Coûts

Les acomptes sur la contribution annuelle de la Suisse sont fixés sur la base de deux plafonds séparés, soit les contributions suisses à TV5MONDE et les frais spécifiques SSR (y inclus la dotation pour TV5MONDEplus). La contribution définitive de la Confédération est calculée en fonction des comptes annuels de TV5MONDE et du décompte définitif détaillé de la SSR selon la comptabilité analytique d'exploitation harmonisée.

Les plafonds de coûts suivants s'appliquent au calcul des contributions de la Confédération et de la SSR:

⁵ La délégation suisse est composée de représentants de la Confédération et de la SSR. La SSR y est conviée comme observatrice.

	2025	2026
Contributions suisses à TV5MONDE (EUR)	8 467 000	8 467 000
Coûts spécifiques à la SSR/RTS et à TV5MONDEplus (CHF)	3 450 000	3 450 000

Dans le cadre des décisions budgétaires relatives à TV5MONDE, la délégation suisse veille à ne pas dépasser le plafond susmentionné (contribution directe). Lors des négociations financières, la délégation suisse s'assure que la SSR puisse assumer sa contribution financière.

3.7 Reddition de comptes et rapport annuel

La SSR présente à l'OFCOM, au plus tard à la fin janvier, le budget de l'année en cours et le plan financier correspondant. Les prévisions financières sont complétées par des indicateurs de performance convenus d'un commun accord.

La SSR présente à l'OFCOM, au plus tard à la fin mai, les comptes de l'année précédente (y c. les commentaires sur les différences par rapport au budget) et un rapport annuel fournissant les informations suivantes :

- a. la réalisation des objectifs définis aux ch. 1 et 3.1 à 3.3 du présent accord ;
- b. les décisions importantes des organes de TV5MONDE ;
- c. le développement de l'entreprise TV5MONDE ;
- d. l'évolution des indicateurs de performance.

4 Collaboration avec 3sat

4.1 Contenus

La SSR veille à ce que 3sat diffuse également des nouvelles et des informations en lien avec la Suisse ; elle contribue en outre à apporter à un public international un éclairage suisse sur les principaux événements et développements internationaux.

4.2 Qualité

La SSR fournit ces prestations par des contributions de qualité illustrant la diversité politique, sociale, culturelle, économique et scientifique de la Suisse.

4.3 Quantité

Sous réserve des contraintes liées à la programmation et des droits d'auteurs, les contributions suisses doivent couvrir, sur la période 2025-2026, une moyenne de 10 % du temps de diffusion de 3sat.

4.4 Information

La SSR informe l'OFCOM, par des moyens appropriés et sans délai, des décisions essentielles prises et à venir se rapportant au programme communautaire de 3sat.

4.5 Coûts

Les acomptes sur la contribution annuelle de la Suisse sont fixés sur la base des plafonds pour 3sat. La contribution définitive de la Confédération est calculée en fonction des comptes annuels.

Les plafonds de coûts suivants s'appliquent au calcul des contributions de la Confédération et de la SSR:

	2025	2026
Coûts (CHF)	7 400 000	7 400 000

4.6 Reddition de comptes et rapport annuel

La SSR présente à l'OFCOM, au plus tard à la fin janvier, le budget de l'année en cours et le plan financier correspondant. Les prévisions financières sont complétées par des indicateurs de performance convenus d'un commun accord.

Elle présente à l'OFCOM, au plus tard à la fin mai, les comptes de l'année précédente, y c. les commentaires sur les différences par rapport au budget, et un rapport annuel fournissant les informations suivantes:

- a. la réalisation des objectifs définis aux ch. 1 et 4.1 à 4.3 du présent accord;
- b. les décisions importantes des organes de 3sat;
- c. le développement de l'entreprise 3sat;
- d. l'évolution des indicateurs de performance.

4.7 Développement de 3sat

La SSR et l'OFCOM suivent le développement et l'importance des programmes de 3sat au sein de l'institution elle-même. En cas de modifications concernant les buts décrits aux ch. 1 et 4.1 à 4.3 du présent accord, l'engagement de la Suisse est réexaminé.

5 swissinfo.ch et tvsvizzera.it

5.1 Offres

5.1.1 Offre et contenus de swissinfo.ch

L'offre de swissinfo.ch consiste en des contenus multilingues et multimédias sur Internet.

Les contributions sont fournies en anglais, allemand, français, italien, espagnol, portugais, russe, arabe, chinois et japonais. Des contenus comparables sont en principe proposés aux différents groupes linguistiques, mais les accents thématiques peuvent varier selon les besoins d'information.

L'offre comprend des contributions de fond produites par swissinfo.ch dans les domaines de la politique, de l'économie, des sciences, de la culture et de la société, et également, dans la mesure du possible, des contributions reprises et adaptées de la SRF, RTS, RSI et RTR. Elle complète les activités multimédias des unités d'entreprise de la SSR et comprend notamment des contributions sous forme de textes, d'images, de fichiers audio et vidéo, de graphiques et d'animations. L'offre de swissinfo.ch englobe également la sélection et la diffusion de contenus Internet de haute qualité sur une thématique donnée (curation) et des contributions significatives du journalisme citoyen participatif.

Les contenus s'inscrivent dans une perspective spécifiquement suisse et illustrent des points de vue suisses sur les événements et les développements internationaux.

L'opinion de l'étranger sur la Suisse et ses positions est aussi reflétée dans l'offre de swissinfo.ch.

5.1.2 Offre et contenus de tvsvizzera.it

L'offre de tvsvizzera.it consiste en des contenus en italien sur Internet, destinés à un public international italophone s'intéressant à la Suisse. Elle illustre les points de vue que porte la Suisse sur l'actualité, et en particulier sur les aspects transfrontaliers. Elle vise aussi à améliorer la connaissance de la Suisse en Italie.

L'essentiel des thèmes couverts porte en priorité sur l'actualité suisse et italo-suisse, mais aussi, selon l'intérêt, sur l'actualité italienne. Des sujets de portée internationale ou universelle ainsi que du divertissement, des prestations de service et des outils communautaires complètent l'offre.

L'offre comprend des contributions de fond reprises de la RSI, de RSI.ch et de swissinfo.ch; si nécessaire, elles sont adaptées à un public international. Si des sujets d'intérêt sous l'angle des relations entre la Suisse et l'Italie n'ont pas encore été traités, ils peuvent faire l'objet d'une production originale.

5.2 Publics cibles

5.2.1 Publics cibles de swissinfo.ch

L'offre de swissinfo.ch s'adresse en premier lieu à un public international s'intéressant à la Suisse.

Elle s'adresse également aux Suisses de l'étranger, à qui elle permet de se former librement une opinion en vue de l'exercice de leurs droits politiques en Suisse, en particulier dans le contexte des votations et des élections.

Elle prend en considération l'évolution des habitudes de consommation et les heures d'utilisation des publics cibles.

5.2.2 Publics cibles de tvsvizzera.it

L'offre de tvsvizzera.it est destinée en premier lieu à un public international italophone s'intéressant à la Suisse ainsi qu'à un public transfrontalier italien.

5.3 Qualité

5.3.1 Qualité de swissinfo.ch

L'offre de swissinfo.ch fixe des priorités thématiques et fournit des contributions de qualité illustrant de manière approfondie la diversité politique, sociale, culturelle, économique et scientifique de la Suisse.

5.3.2 Qualité de tvsvizzera.it

L'offre de tvsvizzera.it fournit des contributions de qualité présentant l'actualité suisse et italienne, tout en illustrant la vie politique, sociale, culturelle, économique et scientifique de la Suisse, en particulier sous l'aspect des contacts bilatéraux et transfrontaliers entre la Suisse et l'Italie.

5.4 Quantité

5.4.1 Quantité de swissinfo.ch

L'offre de swissinfo.ch informe quotidiennement dans les dix langues mentionnées au ch. 5.1 sur au moins un thème, traité dans trois formats au plus.

5.4.2 Quantité de tvsvizzera.it

L'offre de tvsvizzera.it propose deux à trois sujets propres par jour, outre les adaptations d'autres sujets provenant des autres sources de la SSR.

5.5 Personnes présentant un handicap sensoriel

Les offres de swissinfo.ch et de tvsvizzera.it sont proposées de manière à permettre aux personnes présentant un handicap sensoriel d'y accéder.

5.6 Reddition de comptes pour swissinfo.ch et tvsvizzera.it et rapport annuel

La SSR présente à l'OFCOM, au plus tard à la fin janvier, le budget de l'année en cours et le plan financier correspondant, avec une répartition analytique des coûts pour swissinfo.ch et pour tvsvizzera.it. Les prévisions financières sont complétées par des indicateurs de performance convenus d'un commun accord pour swissinfo.ch et pour tvsvizzera.it.

La SSR présente à l'OFCOM, au plus tard à la fin mai, les comptes de l'année précédente, y c. le bilan, le compte de résultat, une répartition analytique des coûts pour swissinfo.ch et pour tvsvizzera.it, le rapport de révision et les commentaires sur les différences par rapport au budget, et un rapport annuel fournissant les informations suivantes :

a. pour swissinfo.ch et pour tvsvizzera.it :

1. le développement de l'offre,
2. l'adaptation des contenus aux personnes présentant un handicap sensoriel,
3. l'évolution des indicateurs de performance ;

b. pour swissinfo.ch :

1. le développement du marché,
2. le contrôle de la qualité, y c. les rapports du conseil du public et de l'organe de médiation,
3. les statistiques d'utilisation par langue et par région, en comparaison annuelle,
4. l'utilisation des dossiers de vote,
5. l'impact et l'utilisation des réseaux sociaux,
6. les évaluations concernant l'opinion de l'étranger sur la Suisse ;

c. pour tvsvizzera.it : la réalisation des objectifs définis aux ch. 1 et 5.1.2, 5.2.2, 5.3.2 et 5.4.2 du présent accord.

5.7 Coûts de swissinfo.ch, dont tvsvizzera.it

Les acomptes sur la contribution annuelle sont fixés sur la base des plafonds de swissinfo.ch, y inclus tvsvizzera.it. La contribution définitive de la Confédération est calculée en fonction des comptes annuels.

Les plafonds de coûts suivants s'appliquent au calcul des contributions de la Confédération et de la SSR:

	2025	2026
Coûts (CHF)	18 822 000	18 822 000

6 Principes de financement

6.1 Montant des contributions

La Confédération et la SSR participent à hauteur de 50 % aux coûts effectifs⁶ induits par les prestations définies dans le présent accord et par l'engagement financier conformément au ch. 3.5.

L'engagement de la Confédération est valable sous réserve de l'approbation par le Parlement des crédits budgétaires correspondants. L'engagement de la SSR est valable sous réserve du montant qu'elle reçoit par la redevance de radio-télévision.

Le cadre financier des prestations subventionnées, respectant l'enveloppe financière globale négociée, est basé sur le plan financier de l'offre à l'étranger 2025-2026 de la SSR. Ce plan financier est déposé par la SSR lors de la signature de l'accord. La SSR veille à ce que sa contribution ne dépasse pas la part de 50 % des coûts totaux effectifs. Si un tel dépassement ne peut être évité, la SSR fournit des explications complémentaires dans le cadre du rapport annuel. Si les moyens financiers alloués à la SSR par le produit de la redevance devaient conduire à une baisse de sa contribution, la Confédération étudie la possibilité de maintenir sa contribution et de renoncer à la réduire d'autant.

Pour la durée de l'accord de prestations, la participation prévisionnelle de la Confédération est arrêtée aux montants ci-après, à interpréter comme des plafonds de coûts. La SSR peut demander à l'OFCOM, avec justification à l'appui, des transferts entre positions, sauf pour les contributions directes à TV5MONDE, dans une tolérance de 10 % par prestation et dans les limites du total du plafond des coûts.

Les écarts par rapport au bouclage de l'année précédente, tout en tenant compte des plafonds, sont régularisés au plus tard dans le 3^e acompte de l'année suivante.

Sur la période 2025-2026, il en résulte les montants suivants pour la Confédération :

⁶ Ne sont prises en compte que les dépenses effectivement supportées et pour autant qu'elles aient été absolument nécessaires à un accomplissement approprié de la tâche (cf. art. 14, al. 1, LSu).

	2025	2026
swissinfo.ch, dont		
tvsizzera.it	9 411 000	9 411 000
3sat	3 700 000	3 700 000
TV5MONDE		
SSR/RTS, frais spécifiques et TV5MONDEplus	1 725 000	1 725 000
TV5MONDE		
contributions suisses		
– EUR	4 233 500	4 233 500
– CHF (taux à 0,95)	(4 021 800)	(4 021 800)
Plafonds des coûts (CHF)	18 857 800	18 857 800

6.2 Versements trimestriels

La contribution annuelle de la Confédération est versée à la SSR par tranches trimestrielles. Les contributions pour 3sat et swissinfo.ch, y compris tvsizzera.it, et les coûts spécifiques SSR/TV5MONDE, y compris TV5MONDEplus, sont facturées en francs suisses en février, mai, août et novembre, alors que les contributions suisses versées en euros à TV5MONDE sont facturées dès que la SSR les a acquittées à TV5MONDE. L'OFCOM s'acquitte des factures correspondantes dans les 30 jours à compter de leur réception.

Chacune des factures comprend un quart des contributions annuelles définies au ch. 6.1, en francs suisses ou en euros (contribution directe).

À la facture sera joint, pour des raisons de transparence, un justificatif bancaire de paiement des contributions versées à TV5MONDE. Le taux de change mentionné dans l'accord figure à titre indicatif, le montant en euros fait foi. Chaque partie assume les variations du taux de change pour sa part.

Eu égard à l'échéance de l'accord au 31 décembre 2026, le bouclement de l'année 2026 fait l'objet d'un décompte anticipé réglé entre les parties.

7 Entrée en vigueur et durée, modifications

7.1 Entrée en vigueur et durée

Le présent accord de prestations fait suite à l'accord de prestations 2023-2024 du 7 septembre 2022 entre la Confédération et la SSR sur les services journalistiques destinés à l'étranger⁷, valable du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

⁷ FF 2022 2172

7.2 Modifications

Le présent accord peut être révisé, en cas de modification des conditions de fait ou de droit, afin de garantir des intérêts publics prépondérants.

Si l'une des parties n'est plus en mesure d'assumer sa part conformément aux montants mentionnés au ch. 6.1, ou s'il est question d'une augmentation de la contribution directe à TV5MONDE au-delà du plafond, elle a le devoir d'informer immédiatement l'autre partie. Il y a lieu de vérifier si l'accord est exécutable ou si l'autre partie peut compenser tout ou partie de la part manquante. Le cas échéant, il convient d'adapter l'accord d'une commune entente, en ce qui concerne la quantité et la qualité des prestations de la SSR.

Si les conditions cadre régissant le présent accord subissent des modifications profondes en dehors du domaine de responsabilité d'un ou des partenaires contractuels, ces derniers entament des négociations en vue de modifier le présent accord. Ils le modifieront en conservant l'équilibre entre les intérêts et les obligations prévus dans l'accord.

Berne, le ...

Pour la Confédération suisse :

La Présidente de la Confédération :
Viola Amherd

Le Chancelier de la Confédération :
Viktor Rossi

...

Pour la Société suisse de radiodiffusion et
télévision :

Le Président :
Jean-Michel Cina

Le Directeur général :
Gilles Marchand